

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 3 février 2022**

**Présents** : Didier Beaujouan, Sylvie Nicolle, Jean-Christophe Cachard, Emmanuelle Lebarbier, Catherine Cartry, Nadine Haie

**Absences excusées** :

Patrick Carpophore donnant son pouvoir à S.Nicolle  
Daniel Robert donnant son pouvoir à Didier Beaujouan  
Gilles Varon donnant son pouvoir à Nadine Haie

**Absences non excusées** : Enola Causeur

**Secrétaire de séance** : Sylvie Nicolle

**Ordre du jour** :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 2 décembre 2021
- Modalités de la mise à disposition pour la modification simplifiée du PLU
- Choix du maître d'œuvre pour la réhabilitation de l'ancienne école
- Fixation du taux de la fongibilité des crédits
- Extension de travaux de voirie chemin des Eaux
- Demande d'aide financière
- Questions et informations diverses

*Début de la séance : 19 h 05*

**1. Demande d'une modification l'ordre du jour**

Les membres du Conseil acceptent l'ajout d'un point à l'ordre du jour concernant l'adoption du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

**2. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 2 décembre 2021**

Le compte-rendu du conseil est approuvé à l'unanimité.

**3. Modalités de la mise à disposition pour la modification simplifiée du PLU**

La modification simplifiée du PLU sera mise à disposition du public à partir du 1er avril pendant une durée d'un mois, à la mairie avec possibilité pour le public de faire connaître ses observations, son point de vue et ses propositions (un cahier sera mis à disposition). Le dossier tenu à la disposition du public comprend le projet de modification du PLU ainsi que les avis des PPA (Personnes Publiques associées).  
Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

**4. Choix du maître d'oeuvre pour la réhabilitation de l'ancienne école**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été décidé de restructurer et d'aménager l'ancienne école communale en salle de convivialité et qu'il convenait de consulter des maîtres d'oeuvre pour concrétiser ce projet.  
Une consultation de plusieurs maîtres d'oeuvre a été effectuée et trois d'entre eux ont

répondu.

- BORREY DUBOIS ARCHITECTES : forfait provisoire de 22 000 € H.T soit 10 % du montant des travaux estimés à 220 000 € H.T
- SARL C2L Architecture : proposition d'honoraires de 3400 € H.T pour réaliser un avant-projet sommaire.
- SARL ARCH'UNIVERS : forfait provisoire de 16 200 € HT soit 10,80 % du montant des travaux estimés à 150 000 € H.T.

Le Conseil municipal décide d'écarter la proposition de SARL C2L Architecture qui propose seulement un devis de réalisation de projet sommaire sans donner de pourcentage de rémunération suivant le coût des travaux estimés.

Après avoir analysé les dossiers et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir la proposition de ARCH'UNIVERS moyennant un forfait provisoire de 16 200 € HT soit 10,80 % du montant des travaux estimés à 150 000 € H.T.

#### **5. Fixation du taux de la fongibilité des crédits**

Il est rappelé que, suite à la délibération en date du 2 décembre 2021, le conseil municipal avait validé le passage à l'instruction budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2022.

Il est précisé que cette nomenclature prévoit que, dans le cas où les délais de gestion d'une décision modificative ne permettent pas de faire face à une dépense urgente, il est proposé d'autoriser le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses des personnels, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Le Conseil décide à l'unanimité de fixer le taux de fongibilité de crédits à 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

#### **6. Extension des travaux de voirie chemin des Eaux**

Une première partie des travaux est effectuée (caniveau). Il reste à faire le revêtement de la chaussée. Ces travaux sont retardés à cause d'un problème de réseau fibre pour mise en service chez des particuliers.

Les travaux ne concernaient qu'une partie du chemin. Le conseil a décidé d'effectuer la réfection de la totalité du chemin des Eaux de l'Impasse du Mont Dit Mont jusqu'à la D49. Un devis supplémentaire d'un montant de 19 013, 50 € HT a été validé par le Conseil à destination de l'entreprise Toffolutti.

#### **7. Montant des attributions de compensation (CLECT)**

Dans le tableau envoyé par le conseil communautaire informant les communes membres du montant prévisionnel de leur attribution de compensation pour l'année 2022, il est mentionné pour la commune de Périers-en-Auge une variation liée au pacte fiscal de - 51,67 €.

Le conseil municipal a validé cette variation à l'unanimité.

#### **8. Demande d'aide financière**

Le conseil municipal décide d'attribuer exceptionnellement la somme de 1000 € suite à une demande d'aide financière d'une administrée de la commune.

#### **9. Questions et informations diverses**

- **Information GEMAPI** : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations. Un fascicule sur la GEMAPI a été transmis par NCPA afin d'expliquer aux conseillers

municipaux et administrés les tenants et aboutissants de l'exercice de cette compétence sur le territoire intercommunal.

Les missions relevant de la compétence GEMAPI consistent à entretenir et à aménager, protéger et restaurer des écosystèmes aquatiques et des zones humides mais aussi à assurer la défense contre les inondations et contre la mer, notamment par la définition des systèmes d'endiguement, l'entretien et la gestion des digues.

- **Rappel dates des élections :**

Monsieur le Maire rappelle les dates des élections (élections présidentielles : 10 et 24 avril, élections législatives : 12 et 19 juin) afin que les conseillers s'organisent pour assurer les permanences en tant qu'assesseurs.

- **Etat dégradé de la route départementale D27 :**

Suite à plusieurs remarques des administrés concernant la dégradation de la D27, des échanges ont eu lieu au sein du Conseil confirmant des problèmes de sécurité dûs au mauvais état de la chaussée.

Monsieur le Maire va contacter l'ARD (Agence routière départementale) et précise que des travaux étaient programmés en fin d'année 2021 entre le carrefour D27 / D 400A et l'intersection chemin des sources à l'entrée de Périers.

- **La gestion des déchets :**

Monsieur le Maire informe le conseil des vifs échanges qui ont eu lieu au dernier conseil communautaire et suite à la parution de différents articles dans les journaux. Des réunions publiques d'information vont avoir lieu sur ce sujet de la gestion des déchets.

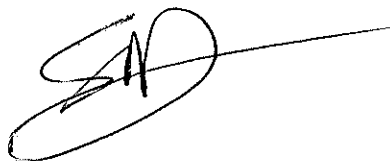
- **Le cimetière :**

Il est rappelé que des travaux sont à envisager. Les clôtures sont à rénover. La commission cimetière va se réunir prochainement à ce sujet.

- **La défense incendie :**

Un questionnaire a été envoyé aux exploitants agricoles et aux établissements recevant du public pour évaluer leur environnement afin de poursuivre l'étude sur la mise aux normes du réseau incendie.

*Fin du conseil 21 h 20.*

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive 'M' followed by a long horizontal line extending to the right.

